



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bonny David / Wickramasingam Kirthana

2018-CE-20

Nestlé veut délocaliser partiellement de Broc à York en Angleterre. La Direction de l'économie et de l'emploi est-elle chocolat ?

I. Question

Le mercredi 17 janvier dernier, *La Liberté* annonçait que la multinationale Nestlé voulait réorganiser sa recherche à Broc. Selon l'information transmise, le Centre d'Excellence du Chocolat, à Broc, pourrait être délocalisé partiellement dans le Nord de l'Angleterre tout bientôt.

Avec cette délocalisation partielle, ce sont d'abord des postes de travail qui se retrouvent en difficulté, mais c'est aussi tout un savoir-faire d'expertise qui part.

Toute délocalisation est regrettable, d'autant plus que le canton de Fribourg mise sur le "*Cluster Food & Nutrition*" et, en particulier, dans le domaine du lait, de la transformation laitière et du chocolat.

Pour ces diverses raisons, nous souhaitons savoir :

1. Quand est-ce que le Directeur de l'économie et de l'emploi (DEE) a-t-il rencontré les responsables de cette entreprise importante pour l'ensemble du district de la Gruyère et le canton de Fribourg ?
2. Le cas échéant, pourquoi la DEE n'agenda-t-elle pas des rencontres systématiques et régulières avec Nestlé et les autres importantes entreprises de notre canton ?
3. N'y a-t-il pas moyen, aujourd'hui, d'entamer une discussion pour que le Centre d'Excellence de Nestlé reste entièrement à Broc et qu'il ne soit pas délocalisé en Angleterre ? Si la délocalisation a malheureusement lieu, quel sera l'impact, à moyen et à long terme, pour le "*Cluster Food & Nutrition*" mis en avant par le Conseil d'Etat ?
4. Suite à cette information de la part de la presse, est-ce que le Conseil d'Etat a-t-il prévu de rencontrer prochainement les responsables de la multinationale Nestlé pour discuter de l'avenir et du développement de l'entreprise en terres fribourgeoises, mais aussi du soutien cantonal à l'innovation ?
5. Que se passe-t-il avec les emplois menacés chez Nestlé ?
6. Pour conclure, nous avons l'intime conviction que des contacts permanents avec les grandes entreprises pourraient éviter des délocalisations. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat quelle stratégie de relations est mise en place afin de garder un contact direct et permanent avec les grandes entreprises de ce canton ? Et, en particulier, avec les entreprises incluses dans le "*Cluster Food & Nutrition*" ?

25 janvier 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler l'apport important du groupe Nestlé à l'économie cantonale, avec ses sociétés liées entre autres aux marques Cailler et Nespresso, notamment en termes d'investissements et d'emplois.

1. *Quand est-ce que le Directeur de l'économie et de l'emploi (DEE) a-t-il rencontré les responsables de cette entreprise importante pour l'ensemble du district de la Gruyère et le canton de Fribourg ?*

Le Directeur de l'économie et de l'emploi, ainsi que celui de la Promotion économique (PromFR), ont eu plusieurs échanges, par voie de courrier et sous forme de rencontres, avec des membres de la direction de Nestlé Suisse depuis le début de l'année, le dernier en date avec le Directeur général de Nestlé Suisse SA, le 13 avril 2018.

2. *Le cas échéant, pourquoi la DEE n'agende-t-elle pas des rencontres systématiques et régulières avec Nestlé et les autres importantes entreprises de notre canton ?*

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), par le biais de son Directeur et de la Promotion économique du canton de Fribourg, est, dans la mesure de ses ressources, en contact régulier avec les entreprises établies dans le canton, en particulier avec les plus importantes d'entre elles.

Par ailleurs, une fois par année et sur la base d'un tournus régional, le Conseil d'Etat in corpore rencontre deux à trois entreprises du canton. La Direction générale de Nestlé Suisse SA a également rendu visite au CE lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2017.

3. *N'y a-t-il pas moyen, aujourd'hui, d'entamer une discussion pour que le Centre d'Excellence de Nestlé reste entièrement à Broc et qu'il ne soit pas délocalisé en Angleterre ? Si la délocalisation a malheureusement lieu, quel sera l'impact, à moyen et à long terme, pour le "Cluster Food & Nutrition" mis en avant par le Conseil d'Etat ?*

Les responsables de Nestlé Suisse SA ont informé la DEE que la société réorganise ses activités de recherche et développement dédiées à la confiserie. La nouvelle organisation a été réalisée le 1^{er} mai 2018. Il a été décidé que le Centre de Compétences et d'Excellence de Broc, qui emploie 25 personnes, rejoindra le centre de recherche et développement « Nestlé Product Technology Centre » à York, au Royaume-Uni (plus de 200 personnes). Par contre, une unité technique a été développée, au sein de la fabrique de Broc, pour soutenir le déploiement de la stratégie Confiserie de la Zone EMENA (Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord) en étroite collaboration avec les fabriques de la zone.

La délocalisation du Centre de Compétences et d'Excellence de Broc à York n'a pas d'effet sur le Cluster Food & Nutrition. Nestlé Suisse SA reste un membre à part entière du Cluster, qui compte actuellement 79 membres et a une vocation intercantonale au sein de la Région capitale suisse. Par ailleurs, Nestlé est partenaire de l'Agri & Co Challenge, l'appel à projets international lancé par la Promotion économique dans les secteurs de l'alimentaire, de l'agriculture et de la biomasse.

4. *Suite à cette information de la part de la presse, est-ce que le Conseil d'Etat a-t-il prévu de rencontrer prochainement les responsables de la multinationale Nestlé pour discuter de l'avenir et du développement de l'entreprise en terres fribourgeoises, mais aussi du soutien cantonal à l'innovation ?*

Comme indiqué précédemment, la rencontre entre le Directeur de l'économie et de l'emploi et le Directeur général de Nestlé Suisse SA, qui s'est tenue à la suite des dernières informations parues en mars dans la presse, a eu lieu dans les locaux de la DEE le 13 avril 2018. Lors de cet entretien, les responsables de Nestlé Suisse SA ont indiqué leur détermination à développer des activités de confiserie de premier plan et à investir dans des catégories où Nestlé peut se démarquer. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'usine Cailler, dont la marque Cailler a été relancée en 2017.

5. *Que se passe-t-il avec les emplois menacés chez Nestlé ?*

Sur les 25 employés du Centre de Compétences et d'Excellence de Broc, pour 17 d'entre eux, une solution interne, dans d'autres entités du groupe, a pu être trouvée. En ce qui concerne les 8 employés restants, l'un d'entre eux est parti à la retraite et la société soutient le reclassement professionnel des 7 autres personnes, en dehors du groupe Nestlé, à l'aide de mesures d'accompagnement et de soutiens financiers.

Selon les informations fournies par la société, le site de Broc emploie aujourd'hui 331 personnes : la majorité d'entre elles sont regroupées dans la fabrique (entité de production), les autres employés dans d'autres entités (par exemple la Maison Cailler ou le Shop). Les emplois faisant l'objet de la présente intervention parlementaire ne concernent que le Centre de Compétences et d'Excellence de Broc.

6. *Pour conclure, nous avons l'intime conviction que des contacts permanents avec les grandes entreprises pourraient éviter des délocalisations. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat quelle stratégie de relations est mise en place afin de garder un contact direct et permanent avec les grandes entreprises de ce canton ? Et, en particulier, avec les entreprises incluses dans le "Cluster Food & Nutrition" ?*

Comme il l'a été mentionné précédemment, la DEE entretient des contacts réguliers avec le plus grand nombre possible d'entreprises. Il convient cependant de signaler que, malgré cela, les sociétés préparant des plans de restructurations ne communiquent ces derniers, que ce soit à l'interne de l'entreprise ou a fortiori auprès des autorités, que quelques heures ou quelques jours avant leur communication publique. Dans le cas d'une société cotée en bourse comme le groupe Nestlé, cela relève même d'une obligation légale.

Quel que soit le moment auquel les autorités prennent connaissance de telles annonces, la DEE intervient rapidement avec des propositions destinées à essayer de convaincre le management de l'entreprise de reconsidérer ses plans, respectivement sa décision. Toutefois, une fois la décision prise par la société, les chances de succès sont limitées.

Enfin, de manière générale, la DEE est constamment attentive aux problèmes rencontrés par les entreprises et s'efforce, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences institutionnelles, de contribuer à la recherche de solutions.

29 mai 2018